Véhicules à moteur et remorques: réservoirs à carburant liquide, protection arrière (modif. direct. 70/221/CEE)

1998/0071(COD) - 12/10/1999

La commission a adopté le projet de recommandation pour la deuxième lecture (procédure de codécision) de M. Malcolm HARBOUR (PPE-DE, RU) qui approuve la position commune du Conseil, sous réserve de deux amendements mettant en exergue les dangers que présente une fuite accidentelle de carburant.